

SEANCE du 13 décembre 2010

L'an deux mil dix, le treize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois décembre deux mil dix, s'est réuni à la Mairie à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Théodore FRESSIGNE, Janine AR COURT, Michel CAILLON, Guy. BOISSELEAU, Nicole MORISSET, Francis ROBERT, Gilberte DENIEL, Stéphane COTIER, Sébastien LYS, Laurent PEREZ, Jean LAROSE, Coenraad TER KUILE

ETAIT ABSENT : Monsieur VERDON

Mme AR COURT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Tarifs 2011 (Commune & Port)
- Étude aménagement Entrées de Mortagne
- Régularisations comptables
- Questions diverses

A l'unanimité des membres présents, un point à l'ordre du jour est rajouté :
- demande de sponsoring

SPONSORING

N° 2010DEC18

Le Maire expose au Conseil Municipal la lettre de Monsieur CAVARD sollicitant un soutien pour un rallye humanitaire « 4L TROPHY » qui partira en février 2011.

Après discussion et par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte de sponsoriser ce rallye à hauteur de 150 € qui sera inscrit au budget primitif 2011 de la commune à l'article 6574.

REGULARISATIONS COMPTABLES

Décisions modificatives (Port)

N° 2010DEC02

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le vote les décisions modificatives suivantes :

Sens	Article	chap	Libellé	montant dépenses	Montant recettes
Dép	654	65	Pertes/créances irrécouvrables	1 750,00	
Dép.	6061	011	Fournitures entretien	2 500,00	
Dép.	6152	011	Sur biens immobiliers	5 000,00	
Dép.	658	65	Charges diverses de gestion	- 9 250,00	

Décisions modificatives (commune)

N° 2010DEC01

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le vote des virements de crédits suivants :

Sens	Article	chap	Libellé	montant dépenses	Montant recettes
Dép	65738	65	autres organismes	4 500,00	
Dép.	62878	011	Rémunérations principales	100,00	
Dép	60612	011	Energie-Electricité	2 000,00	
Rec	7087	70	Remboursement de frais		6 600,00

Totaux

6 600,00

6 600,00

Décisions modificatives (commune)

N° 2010DEC23

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le vote de crédits supplémentaires suivants :

Sens	Article	chap	Libellé	montant dépenses	Montant recettes
Rec	7087	70	Remboursement de frais		500,00
Dép	6533	65	cotisations de retraite	500,00	
			Totaux	500,00	500,00

TARIFS 2011

PORT

TERRAINS CONCEDES

N° 2010DEC03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe, à compter du 1^{er} janvier 2011, le tarif des occupations temporaires du domaine public concédé à la commune comme suit :

- **Terrains concédés : 0.50 € HT le m²**
- **Terrasses commerciales : 9.70 € HT le m²**

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer les autorisations d'occupation à venir.

JETONS DE DOUCHE

N° 2010DEC04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de laisser le tarif du jeton de douches pour l'année 2011 à 1 €.

STANDS

N° 2010DEC05

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la location des stands aux conditions indiquées ci-dessous et charge Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.

Le loyer, pour 2011, est fixé à 100,00 € HT par mois, toutes charges comprises.

Dans l'éventualité d'une location à l'année, le prix sera de 500,00 € HT par stand.

CABANE A MASCOTTES

N° 2010DEC06

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte le montant du loyer pour l'année 2011 qui est fixé à 600,00 euros HT.

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer la convention à venir.

COMMUNE

DROITS DE PLACE

N° 2010DEC07

Le Conseil Municipal décide d'établir le droit de place à **0.53 € le ml par jour de marché** et ce à compter du 1^{er} janvier 2011. Le droit de stationnement des camions est fixé à **24,00 €**.

PRIX DU REPAS A LA CANTINE

N° 2010DEC08

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter les tarifs du ticket de cantine à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Enfant : 2.15 €
Adulte : 4.40 €

PHOTOCOPIE

N° 2010DEC09

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de ne pas augmenter le tarif de la photocopie qui reste à **0.20 €** et la photocopie couleur à **1.00 €** pour 2011 et ce à compter du 1^{er} janvier.

BIBLIOTHEQUE

N° 2010DEC10

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif de la bibliothèque municipale pour l'année 2011 qui restera donc à **6.00 € par an.**

TARIF CAMPING

N° 2010DEC11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés fixent les tarifs 2011 comme suit :

- emplacement + 2 adultes + branchement électrique : 11,00 €
- emplacement + 2 adultes
- enfant de 6 ans à 14 ans
- enfant de – 6 ans
- adulte supplémentaire
- véhicule supplémentaire
- animal domestique
- branchement électrique

Pour les associations ou œuvres à but non lucratif ainsi que les travailleurs saisonniers, une réduction de 50 % est appliquée.

TARIF CAMPING CAR

N° 2010DEC12

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le tarif des camping-cars pour 2011 comme suit :

- **6.76 € par nuit**

TARIF CIMETIERE

N° 2010DEC13

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2011 comme suit et ce à compter du 1er janvier

Concessions au cimetière

28,00 Euros par mètre carré

Columbarium

707,00 Euros pour une case et ce pour 20 ans.

LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS (ANCIEN TEMPLE)

N° 2010DEC14

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le tarif 2011 pour la location de la salle des associations (ancien temple) à **56,00 € par utilisation et à 115,00 € de forfait hebdomadaire** et habilite à signer les conventions à venir.

Une convention sera établie à chaque utilisation et signée des 2 parties.

LOYER DE LA PETITE SALLE à côté DE L'ANCIEN CINEMA

N° 2010DEC15

La danse ayant repris ses activités, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de mettre à disposition la petite salle à côté de l'ancien cinéma pour 51 € pour 2011.

Pour les particuliers, Le tarif est fixé par utilisation : à 31 € sans chauffage et 41 € avec chauffage

Un chèque de caution de 150 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise de celles ci.

LOCATION DE LA SALLE DE L'ANCIEN CINEMA

N° 2010DEC16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de la location comme suit :

-155 € sans chauffage

- 210 € avec chauffage

un chèque de caution de 150 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise des clés.

Pour la location de ces 2 salles, Le Conseil Municipal charge Monsieur d'établir une convention adéquate et l'habilite à signer les conventions à venir.

TRAVAUX de REPARATION des PERRES

N° 2010DEC24

Le Maire informe le Conseil Municipal que les artisans susceptibles d'effectuer les travaux des perrés du port et du chenal ont présenté un devis pratiquement identique.

Considérant que ce projet représente un travail très prolongé pour qu'un seul des artisans puisse le mener à bien avant le 15 juin et après consultation de ces deux artisans, il a été convenu ensemble de scinder la réalisation de ce projet en deux tranches :

a) la tranche concernant les travaux du bassin pour un montant hors taxe de 52 103 € est attribué à l'entreprise LAVIGNE

b) la tranche concernant les travaux de l'avant bassin port et du chenal pour un montant hors taxe de 36 523 € est attribué à l'entreprise CASTINCAUD (montant réactualisé par rapport au devis de juillet 2008).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ETUDES AMENAGEMENT de la Traverse RD 6 et 145

N° 2010DEC22

Le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des études d'aménagement de la traverse Routes Départementales n° 6 et 145 réalisées par la Direction des Infrastructures.

Les études portent sur :

- l'aménagement des trottoirs et l'encadrement du stationnement

- rénover la chaussée et l'assainissement pluvial
- diminuer les vitesses d'approche sur la RD 145.

Le coût de ces études s'élève à 27 026 € HT et la participation de la commune sera de 8 107,80 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ces études d'aménagement et habilite le Maire à signer la convention ci-jointe.

ACHAT d'un VEHICULE NEUF

Le Maire expose au Conseil Municipal que, pour l'année prochaine, il serait souhaitable d'acheter un nouveau véhicule pour les employés communaux.

Le Conseil Municipal souhaite avoir des renseignements sur la possibilité d'acquérir un véhicule hybride ou électrique.

Ce point de l'ordre du jour sera réétudié lors d'un prochain Conseil Municipal.

ACHAT d'un ORDINATEUR pour le PORT

N° 2010DEC19

Le Maire expose au Conseil Municipal que la capitainerie au Port va être équipé d'un poste informatique pour la gestion des camping-cars.

Cet équipement comprend un portable TOSHIBA avec souris optique, une imprimante jet d'encre multifonction, installation des logiciels, etc..... pour un montant hors taxe de 1 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette acquisition qui sera inscrit au budget primitif 2011 du Port.

AIRE DE JEU AU PORT

Des demandes de devis vont être sollicitées pour créer un aire de jeu au port.

Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors d'un prochain conseil municipal.

SIVOM ENFANCE JEUNESSE

N° 2010DEC17

Le maire donne lecture du bilan financier suite à l'adhésion du Centre de Loisirs de Mortagne sur Gironde au SIVOM Enfance Jeunesse du canton de COZES pour l'année 2010.

Le SIVOM doit à la commune 18 795,09 €

La commune doit rembourser 2 145,70 €

soit un total de 16 619,39 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à l'émission d'un titre de recette à l'encontre du SIVOM pour un montant de 18 795,09 € et à l'établissement d'un mandat pour un montant de 2 145,70 € sur le budget primitif 2010.

REFECTION DES PORTES D'ECLUSE

N° 2010DEC20

Le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération du 20 septembre 2010 est incomplète. Il propose au Conseil Municipal d'annuler purement et simplement cette délibération.

Cette annulation est votée à l'unanimité des membres présents.

Le texte de la nouvelle délibération est le suivant :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'ouverture des plis relatif à la réfection des portes de l'écluse (ci-annexé) suite aux avaries consécutives à la tempête Xynthia.

La société ASTEN PETRISSANS a présenté trois solutions :

- Solution n° 1 pour un montant de 93 555 € HT soit 111 891,78 € TTC
- Solution n° 2 variante pour un montant de 80 835 € HT soit 96 678,66 € TTC
- Solution n° 3 variante pour un montant de 115 355 € HT soit 137 964,58 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal retient la société ASTEN PETRISSANS pour la solution n° 3 variante pour un montant de 115 355 € HT soit 137 964,58 € TTC .

Le Conseil Municipal sollicite une subvention pour ces travaux ainsi que pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 900 € HT soit 7 056,40 € TTC auprès du Conseil Général (35 % soit 42 440 €), du Conseil Régional (10 000 €), de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (15 % soit 18 188 €) et de la DGE (20 % soit 24 251 €).

APPEL D'OFFRE SELON PROCEDURE ADAPTEE

N° 2010DEC21

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a l'intention de confier à un bureau d'études une mission d'aide à maîtrise d'ouvrage et études préliminaires concernant :

- installation de WC publiques au lieu dit la Pépinière (4 WC dont 1 handicapé)
- organisation et stockage de poubelles publiques autour du port
- réflexion sur la réhabilitation de la minoterie.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents et décide que la procédure d'appel d'offre se fera selon procédure adaptée avec publicité par affichage, information journal local et site Internet de la Mairie.

La séance est levée à 22 h 50